

# Les gîtes de l'île Milliau

## bulletin de réservation 2019

Nom.....Prénom.....  
 Adresse.....  
 Code Postal..... Ville.....  
 Téléphone..... Adresse mail.....

Date d'arrivée..... Date de départ.....  
 Passage aller..... passage retour.....

**17 PERSONNES MAXIMUM SONT ACCEPTEES DANS LES GITES**

Type	Tarif	Taxe de séjour	Nombre de personnes	Nombre de nuitées	Montant
Individuel (1)	22€ (par personne)	0,88€ (par personne)			
<b>Gîtes (2)</b>					
Bihit	83€ (par nuit)	3,32€ (par nuit)			
Toëno	121€ (par nuit)	4,84€ (par nuit)			
Castel	158€ (par nuit)	6,32€ (par nuit)			
2 lits parapluie sont mis gracieusement à la disposition pour les enfants de moins de 2 ans				TOTAL A REGLER	
				RESTE DÛ	
<b>TOTAL</b>					

Qualité du groupe : randonneurs ( ) Réunion de famille/amis ( ) autre ( ) *préciser* : .....

**IMPORTANT : Compte tenu des caractéristiques du lieu d'hébergement, les mineurs ne peuvent être acceptés que s'ils sont accompagnés de leurs parents et qu'ils demeurent placés sous leur surveillance.**

**RESERVATION :** elle ne sera prise en compte que si la totalité du versement a été faite dans un délai maximum de 15 jours après la date d'option.

**REGLEMENT :** Par chèque, à l'ordre du « Trésor Public » à adresser à l'Office de Tourisme – Place de Crec'h Hery – 22560 Tébeurden (les règlements par carte bancaire ne sont pas acceptés).

**Encaissement sous quinzaine**

**CAUTION :** Une caution de 100€ par personne est demandée (plafonnée à 700€) non encaissée. Elle vous sera restituée dans un délai de 15 jours après votre départ si aucun dégât ou non respect aux conditions de réservation n'ont été constatées.

**ANNULATION :** si elle est faite moins de 8 jours avant la date d'arrivée, le règlement ne sera pas restitué. Seul le chèque de caution sera retourné.

DATE ET SIGNATURE

Par le responsable de la réservation, certifié majeur

1-Le tarif individuel est appliqué sous 2 conditions :

a) lorsque la réservation n'excède pas 1 nuit      b) lorsque le gîte est partagé avec d'autres gîteurs

2-Le tarif « gîte » est appliqué sous 2 conditions :

a) lorsque la réservation excède 1 nuit      b) lorsque le gîteur ne souhaite pas partager son gîte

